

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2023

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Tombé

AMENDEMENT**N ° AS293**

présenté par

Mme Fiat, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 8

À la dernière phrase de l'alinéa unique, substituer au mot :

« convergente »

le mot :

« minimale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vise à préciser que le rapport formule des propositions afin de garantir une rémunération **minimale** pour les salarié-es du secteur de l'aide à domicile.

En l'état, la rédaction est décevante : au-delà des divergences de rémunération, c'est surtout le niveau général des rémunérations versées aux salarié-es du secteur qui ne leur permet pas de vivre de leur travail. La revalorisation des salaires dans le secteur est vitale et urgente. Par cet amendement, nous dénonçons l'inaction du Gouvernement en la matière : traiter de la rémunération des aides à domicile et auxiliaires de vie sociale par une demande de rapport est un affront de la part de la majorité.